



KPMG S.A.
Lorraine
Immeuble Quai Ouest
35 avenue du XXème Corps
BP 50279
54005 Nancy Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 83 92 70 00
Télécopie : +33 (0)3 83 92 70 10
Site internet : www.kpmg.fr

Association BTP CFA Grand Est

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association BTP CFA Grand Est
ZAC du Breuil - 1 rue Nicolas Pierson - 54700 Pont à Mousson
Ce rapport contient 32 pages
Référence : PZ/SD/DC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »)

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Lorraine
Immeuble Quai Ouest
35 avenue du XXème Corps
BP 50279
54005 Nancy Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 83 92 70 00
Télécopie : +33 (0)3 83 92 70 10
Site internet : www.kpmg.fr

Association BTP CFA Grand Est

Siège social : ZAC du Breuil - 1 rue Nicolas Pierson - 54700 Pont à Mousson
Fonds Propres : €. 43 084 700

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'Administration de l'association BTP CFA Grand Est,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BTP CFA Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe intitulée 2.1 « Evènements principaux de l'exercice –



Changement de référentiel comptable » concernant la mise en œuvre du nouveau référentiel 2018-06 applicable.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la détermination du chiffre d'affaires ainsi que sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note de l'annexe intitulée 2.1 « Evènements principaux de l'exercice – Changement de référentiel comptable » expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier sur la gestion et la situation morale et financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

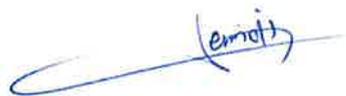
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 31 mai 2021

KPMG S.A.



Patrick Zeimett
Associé

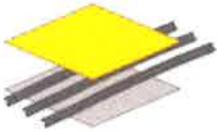
ACTIF (en €)	Exercice N		Exercice N-1	PASSIF (en €)		Exercice N	Exercice N-1
	Montant Brut	Amortissements Dépréciations		Montant net.	FONDS PROPRES		
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
Frais de établissement							
Frais de recherche et de développement	576 441,67	-492 723,53	83 718,14	108 405,43		1 471 520,86	1 471 520,86
Concessions, brevets, licence, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial	91 756,94	-80 000,00	11 756,94	91 756,94			
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours	6 752,90	-572 723,53	6 752,90	200 162,17		2 250,00	2 250,00
Avances et Accomptes							
TOTAL	674 951,51	-572 723,53	102 227,98	200 162,17		2 250,00	2 250,00
Immobilisations corporelles							
Terrains	1 355 900,55	-789 731,43	566 169,12	609 374,05		122 058,78	122 058,78
Constructions	59 495 412,36	-29 812 600,35	29 682 812,01	18 817 707,49			
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel et outillage	13 136 613,06	-10 771 076,89	2 365 536,17	2 798 693,06		122 058,78	122 058,78
Autres immobilisations corporelles	7 150 566,58	-5 608 073,67	1 542 492,91	1 228 169,36		177 428,32	177 428,32
Immobilisations corporelles en cours	6 157 550,66		6 157 550,66	12 400 158,84		2 724 461,95	2 724 461,95
Avances et Accomptes							
TOTAL	87 799 243,21	-46 980 482,34	40 818 760,87	40 818 760,87		4 937 719,91	4 937 719,91
Immobilisations financières							
Participations financières et créances rattachées	381 122,54	-314 213,59	66 908,95	79 613,03		38 586 980,51	39 006 301,15
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	24 437,00		24 437,00	79 613,03		377 646,71	369 963,67
TOTAL	405 559,54	-314 213,59	91 345,95	79 613,03		377 646,71	369 963,67
Autres immobilisations financières							
Dépôts et cautions versés							
Autres créances immobilisées							
TOTAL	3 481,00		3 481,00	3 481,00		98 544,00	38 544,00
TOTAL I	88 376 754,26	-47 867 419,46	40 509 334,80	41 114 328,34		1 785 639,17	1 645 412,17
Stocks et en-cours							
Matières premières	144 350,63		144 350,63	189 450,23		1 884 183,17	1 683 956,17
TOTAL	144 350,63		144 350,63	189 450,23			
ACTIF CIRCULANT & COMPTES DE REGULISATION							
Créances							
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 337 748,95	-15 633,24	3 322 115,71			590 186,43	875 710,95
Créances reçues par legs ou donations						560,76	
Autres	11 885 494,55	-1 300,00	11 884 194,55	10 051,03			
Fournisseurs débiteurs							844,58
Apprentis, commensaux et autres clients				951 551,21			2 241 987,28
Personnel et comptes rattachés				273,52			203 600,13
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				26 340,80			
Etats et autres collectivités publiques				11 414 964,90			
Débiteurs divers				49 108,46			
TOTAL	15 223 243,50	-16 933,24	15 206 310,26	12 422 289,92		9 936 558,68	1 004 531,91
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie	997 500,00		997 500,00	997 500,00		1 294 488,86	1 294 488,86
Disponibilités							10 432 928,71
Comptes de liaison débiteurs	2 105 984,56		2 105 984,56			62 771,71	
Banques, établissements financiers et assimilés						293 253,46	
Caisse	188 993,02		188 993,02	197 518,32			
Charges constatées d'avance							
TOTAL	3 292 477,58	-16 933,24	3 275 544,34	5 456 434,45			
TOTAL II	18 660 071,71	-16 933,24	18 643 138,47	18 098 174,60			
TOTAL I + II	107 036 825,97	-47 884 352,70	59 152 473,27	59 212 502,94		13 805 942,97	16 379 023,99
Frais d'émission d'emprunt (III)							
Prime de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion - Actifs (V)							
TOTAL III						59 152 473,27	59 212 502,94
Ecarts de conversion Passif (Y)							

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		2 430 877,39
Ventes de biens	23 497,93	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	22 974 243,23	
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	630 846,81	
Subventions		19 593 946,38
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	270 719,86	335 913,61
Utilisations des fonds dédiés	3 535,29	
Autres produits		136 217,50
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	102 946,66	
Total I	24 005 789,78	22 496 954,88
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats matières premières		848 322,96
Achats autres approvisionnements		47 734,70
Achats de marchandises	591 297,53	
Variation de stock	45 099,60	5 957,45
Autres achats et charges externes	6 084 698,40	7 113 900,30
Aides financières	0,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	867 030,14	914 929,69
Salaires et traitements	9 506 572,02	9 489 212,49
Charges sociales	3 646 982,87	3 665 854,14
Amort. sur immobilisations		3 089 372,02
Provis. sur actif circulant		7 218,03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 370 113,70	
Dotations aux provisions	272 541,00	162 132,00
Reports en fonds dédiés	11 218,33	
Autres charges		85 804,79
Aides financières		
Autres charges	51 406,41	
Total II	24 446 960,00	25 430 438,57
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-441 170,22	-2 933 483,69

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	250,00	300,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	48 990,12	30 060,76
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	49 240,12	30 360,76
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 704,08	12 703,96
Intérêts et charges assimilées	19 029,58	26 945,83
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	31 733,66	39 649,79
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	17 506,46	-9 289,03
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 520,00	227 090,01
Sur opér. de capital, cess. actifs		5 400,00
Sur opér. de capital, subv. d'inv.		2 960 674,13
Sur opérations en capital	3 238 359,76	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		79 153,67
Total V	3 240 879,76	3 272 317,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 599,09	88 610,72
Sur opérations en capital	2 198,46	3 868,08
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	80 000,00	38 544,00
Total VI	85 797,55	131 022,80
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 155 082,21	3 141 295,01
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 956,50	3 087,75
Total des produits (I + III + V)	27 295 909,66	25 799 633,45
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	24 571 447,71	25 604 198,91
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		23 394,66
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		8 283,78
EXCEDENT OU DEFICIT	2 724 461,95	210 545,42
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	417 000,00	
Bénévolat		
TOTAL	417 000,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	417 000,00	
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	417 000,00	



**BTP CFA
GRAND EST**

Association régionale des CFA du BTP du Grand Est

Association BTP CFA Grand Est

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31
décembre 2020**

Montants exprimés en Euros

Table des matières

1	Présentation de l'entité	1
1.1	Objet social	1
1.2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	2
1.3	Description des moyens mis en œuvre	2
2	Faits majeurs	3
2.1	Evénements principaux de l'exercice	3
2.2	Evènements post clôture	3
2.3	Principes, règles et méthodes comptables	4
2.3.1	Présentation des comptes	4
2.3.2	Principes généraux	4
2.3.3	Changement de méthode comptable	4
3	Informations relatives au bilan	5
3.1	Actif	5
3.1.1	Tableau des immobilisations	5
3.1.2	Tableau des amortissements	5
3.1.3	Immobilisations incorporelles	5
3.1.4	Immobilisations corporelles	6
3.1.5	Immobilisations financières	7
3.1.6	Evaluation des stocks	7
3.1.7	Créances	8
3.1.8	Produits à recevoir	8
3.1.9	Placements financiers	8
3.1.10	Charges constatées d'avances	9
3.2	Passif	10
3.2.1	Fonds propres	10
3.2.2	Provisions pour risques et charges	11
3.2.3	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	12
3.2.4	Etat des dettes	14
3.2.5	Charges à payer	14
3.2.6	Produits constatés d'avance	14
4	Informations relatives au compte de résultat	15
4.1	Ventilation des produits d'exploitation	15
4.2	Résultat financier	15
4.3	Résultat exceptionnel	16
4.4	Résultat par établissement	16
4.4.1	Avant répartition des frais de siège	16
4.4.2	Après répartition des frais de siège	16
4.5	Ventilation de l'effectif moyen	18

4.6	Statut fiscal de l'association	18
5	Autres informations	19
5.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	19
5.2	Honoraires des commissaires aux comptes	19
5.3	Contributions volontaires en nature	19
5.4	Engagements hors bilan	21
5.4.1	Dettes garanties par des sûretés réelles	21
5.4.2	Engagements financiers	21

1 Présentation de l'entité

1.1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association paritaire régionale « **BTP CFA Grand Est** » met en oeuvre la politique de formation professionnelle définie au niveau national et en région par les partenaires sociaux, particulièrement dans le domaine de l'apprentissage et de l'accompagnement des jeunes.

Dans le cadre des dispositions légales et conventionnelles suivantes :

- convention passée avec la Région en vue de porter création de CFA-BTP à gouvernance paritaire ;
- convention de relation avec le CCCA-BTP ;
- contrat régional d'objectifs et de moyens pour ses dispositions spécifiques relatives au secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;
- accords de Branches du BTP relatifs à l'apprentissage, dans le respect, également, des orientations définies par la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation (CPREF) du Bâtiment et des Travaux Publics, en matière d'apprentissage et de formation.

L'Association « **BTP CFA Grand Est** » a pour objet de :

- gérer, dans le cadre de son action en faveur de l'apprentissage et conformément aux articles R. 6232-1 et suivants du Code du Travail, des centres de formation d'apprentis (CFA) dont il a été porté création dans les conventions passées avec les anciennes régions Association n° 1 - Pont-A-Mousson (54) – Arches (88) et Association n° 2 : Poix-Terron (08) - Pont-Sainte-Marie (10) - Reims (51) - Chaumont (52).
- créer et de gérer un ou plusieurs autre(s) centre(s) de formation d'apprentis (CFA) ou structure(s) de formation professionnelle initiale prévue(s) par la loi, telles que les unités de formation par alternance (UFA).
- conventionner, le cas échéant, pour intervenir en faveur des apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics avec toute autre structure de gestion de l'apprentissage, type section d'apprentissage (SA) ou UFA mentionnées dans la convention passée avec la Région ;
- Participer au développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage dans le BTP conformément aux accords de branche qui le concernent. L'Association met notamment en place et effectue le suivi des plans de développement ;
- d'organiser des actions de formation professionnelle continue, dans le respect de l'accord de branche 3 juillet 2013 relatif à la « formation professionnelle et à l'apprentissage BTP ».

En application de l'accord national du 13 juillet 2004 (étendu) intitulé « Emploi — Qualification - Formation - Missions, organisation, fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics », l'Association présente, chaque année, le bilan de ses activités et son plan de développement pour l'année suivante, devant la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation (CPREF) conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics.

1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Formation initiale pour les contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) du CAP à BAC+5,
- Formation continue destinée à des salariés d'entreprise, des demandeurs d'emploi ou des personnes en reconversion professionnelle.

Les domaines d'intervention sont le bâtiment, les travaux publics, le gros œuvre, l'enveloppe du bâtiment, les équipements techniques, la finition, les métiers du bois, la menuiserie aluminium-verre, la construction ossature bois, les matériaux bio-sourcés, et les formations réglementaires (CACES®, A.I.P.R, Travail en hauteur, Habilitations électriques, SST).

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'effectif est de 240 ETP au 31 Décembre 2020,
- Autres moyens :

L'association dispose de locaux :

- acquis à Poix-Terron (BTP CFA Ardennes), à Pont Ste Marie (BTP CFA Aube), à Reims (BTP CFA Marne), à Arches (BTP CFA Vosges) et à Pont à Mousson (BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse),
- mis à disposition par la Région Grand Est à Troyes (IUMP) et à Chaumont (BTP CFA Haute-Marne),
- loués (un bâtiment de 2 000 m²) à la Ville de Pont à Mousson (BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse).

2 Faits majeurs

2.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

⇒ Changement de référentiel comptable

- La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.
- La 1^{ère} application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthodes comptables conformément aux dispositions applicables, les changements ont été effectués selon la méthode dite « rétrospective ».
- Les principales modifications engendrées par l'application de ce nouveau référentiel comptable sont les suivantes :
 - Transfert d'un don de 2 250 € pour financer un actif du CFA BTP des Ardennes d'un compte « Subv. d'investissement avec droit de reprise » (103600) au compte « Autres fds propres avec droit de reprise sur donat » (103410),
 - Renforcement de l'information dans l'annexe des comptes.
- Comptabilisation au pied du compte de résultat des contributions volontaires en nature.

⇒ Crise sanitaire

- L'exercice 2020 a été affecté par la crise sanitaire, en particulier par le confinement généralisé du 17/03/2020 au 18/05/2020.
- En matière d'organisation du travail, le télétravail a été développé, pour toute l'équipe durant le confinement généralisé puis en partie sur la période suivante.
- Sur le plan financier, des dépenses directes ont dû être engagées en lien avec la crise sanitaire :
 - achat de protection, plexiglass, gel, petits matériels, ... pour 79 370 €
 - intervention supplémentaire de la femme de ménage pour 3 976 €
 - frais de communication, signalétique,,... pour 1 086 €

⇒ La réforme de l'apprentissage issue de la « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a produit pleinement ses effets financiers en 2020.

2.2 Evènements post clôture

L'association a souscrit un PGE d'un montant de 762 000 € en janvier 2021.

2.3 Principes, règles et méthodes comptables

2.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

le bilan,
le compte de résultat,
l'annexe.

2.3.2 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.3.3 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06.

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements					
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Apports suite à fusion	Augment.	Diminut.	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	644 279		24 516	597	668 199
Immobilisations corporelles	72 087 043		9 056 272	4 623	81 138 693
Immobilisations en cours	12 400 159		2 367 865	8 603 721	6 164 304
Immobilisations financières	404 600		1 340	380	405 560
TOTAL	85 536 081		11 449 993	8 609 320	88 376 754

3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements					
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Apports suite à fusion	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	444 117		49 203	597	492 724
Immobilisations corporelles	43 676 126		3 306 780	2 424	46 980 482
Immobilisations financières	301 510		12 704		314 214
TOTAL	44 421 753		3 368 687	3 021	47 787 419

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Suite au rachat des activités de l'IUMP le 7 septembre 2017, 91 757 € ont été constatés dans le compte « Fonds commercial ». Au 31/12/2020, il a été décidé de déprécier cet actif à hauteur de 80 000 €.

3.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans

3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les investissements pratiqués en 2020 dans le poste immobilisations en cours correspondent à des dépenses effectuées dans le cadre de plusieurs projets :

- du matériel acheté dans le cadre de la réhabilitation des ateliers du CFA54: il a été transféré pour 42 006 € en immobilisations achevées au cours de l'exercice 2020,
- des travaux effectués sur le bâtiment E (2^{ème} tranche) dans le cadre de la rénovation du CFA54. Le cumul des investissements pratiqués dans le cadre de ce chantier a été transféré en immobilisations achevées au 1^{er} janvier 2020 après l'achèvement définitif de ces travaux en décembre 2019,
- des travaux de rénovation du CFA88 engagés en 2017 depuis le rachat des bâtiments à l'EVB : le montant total de l'en cours s'élevait au 31/12/2020 à 6 158 K€.
- des frais (6 753 €) engagés dans le cadre de la création du nouveau site internet de BTP CFA Grand Est qui a été mis en service début 2021.

Les investissements pratiqués en 2016 dans le poste immobilisations en cours du CFA51 correspondant à des dépenses effectuées dans le cadre de la construction d'une cellule PRAXIBAT (57 988 €) ont été remontés en immobilisations achevées et amortis à compter du 1^{er} janvier 2020.

3.1.4.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	3 à 50 ans (composants)
Installations techniques,	Linéaire	1 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	1 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 15 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 15 ans

3.1.5 Immobilisations financières

3.1.5.1 Nature des immobilisations

Ce poste concerne essentiellement le CFA de CHAUMONT. Il s'agit de participations financières du CCCA-BTP (2 300 000 francs) et du Conseil Régional (200 000 francs) perçues entre 1993 et 1998 concourant au financement d'une construction sur sol d'autrui. Ces participations inscrites à l'actif trouvent leur contrepartie dans l'inscription d'une subvention d'équipement de même montant au passif (classe 13).

Les autres immobilisations financières correspondent :

- aux versements de dépôts et cautionnements pour 4 201 €,
- à l'achat de 1 012 parts sociales Caisse d'Epargne pour 20 236 €.

3.1.5.2 Amortissements sur immobilisations financières

La participation financière figurant à l'actif du CFA BTP de Chaumont est amortie sur une durée de 30 ans, la subvention d'investissement étant rapportée au résultat au même rythme.

3.1.6 Evaluation des stocks

Les stocks sont composés de :

- Matières d'œuvre, outillage :	139 471 €
- Fournitures consommables :	4 880 €
TOTAL	144 351 €

Ils sont évalués à leur coût d'achat.

3.1.7 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	3 337 749	3 337 749	
Autres	11 885 495	11 885 495	
Charges constatées d'avance	188 993	188 993	
TOTAL	15 412 237	15 412 237	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.8 Produits à recevoir

Indemnités journalières de sécurité sociale à recevoir :	15 184 €
Fournisseurs, avoirs à recevoir :	7 949 €
Clients factures à établir :	177 000 €
Subventions à recevoir :	8 233 873 €
Divers-Produits à recevoir :	2 745 660 €
Intérêts courus à recevoir :	75 004 €
TOTAL	11 254 670 €

3.1.9 Placements financiers

Nature des placements	Montant inscrit à l'actif du bilan
Contrats de capitalisation	997 500
livrets d'épargne	288 938
Total	1 286 438

3.1.10 Charges constatées d'avances

Elles s'élèvent à 188 993 € et affectent uniquement le résultat d'exploitation.

3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Apports suite à fusion	Augment.	Diminut°	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres statutaires					0
Fonds propres complémentaires (1)	1 471 521				1 471 521
Fonds propres avec droit de reprise					0
Fonds propres statutaires					0
Fonds propres complémentaires	2 250				2 250
Réserves, RAN et résultat					0
Réserves	122 059				122 059
Report à nouveau	-33 117		210 545		177 428
Excédent ou déficit N-1	210 545			210 545	0
Excédent ou déficit N			2 724 462		2 724 462
Subventions d'investissement	39 006 301		2 816 719	3 236 040	38 586 981
Provisions réglementées					0
TOTAL	40 779 559	0	5 751 726	3 446 585	43 084 700

(1) Apports suite à fusions absorptions réalisées à effet au 01/01/2011 :

- CFA Marne = 505 027
- CFA Haute-Marne = 148 097
- CFA Aube = 818 397

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements					
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Apports suite à fusion	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	38 544		60 000		98 544
Provisions pour charges	1 645 412		212 541	72 314	1 785 639
TOTAL	1 683 956		272 541	72 314	1 884 183

3.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de :

Provisions pour litiges prud'homaux = 98 544 €

Ces provisions concernent trois salariés sur la base du seul principe de prudence et sans reconnaître le bien fondé des demandes, les provisions correspondent à une quote-part des demandes.

Provision pour engagement de retraites = 1 607 742 €

Provisions pour primes médailles du travail = 177 897 €

3.2.2.3 Engagements pris en matière de retraite

La provision est assise sur l'ensemble de l'effectif salarié CDI et est calculée sur la base des hypothèses économiques suivantes :

Age de départ = 62 ans

Taux d'évolution des salaires = 1 %

Taux de charges sociales = 40 % pour les Formateurs et 50% pour les autres salariés

Taux d'actualisation = 0.10 %

Taux de turn-over : 4% pour les cadres et 3% pour les ETAM (jusqu'à 55 ans)

3.2.2.4 Engagements pris en matière de primes médailles du travail

La provision est assise sur l'ensemble de l'effectif salarié CDI et est calculée sur la base des hypothèses économiques suivantes :

Taux d'actualisation = 0.10 %

Barème appliqué pour l'ensemble des établissements excepté le CFA de Pont à Mousson:

- Médaille d'argent (20 ans) : 200 € + 18 € par année d'ancienneté dans l'association,
- Médaille vermeil (30 ans) : 300 € + 18 € par année d'ancienneté dans l'association,
- Médaille or (35 ans) : 350 € + 18 € par année d'ancienneté dans l'association,
- Médaille Grand or (40 ans) : 400 € + 18 € par année d'ancienneté dans l'association,

Pour les salarié-e-s du CFA de Pont à Mousson (embauché-e-s avant le 1er janvier 2018), un calcul comparatif a été effectué entre le barème évoqué ci-dessus et l'ancienne méthode de calcul afin de provisionner le montant le plus favorable.

3.2.3 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

3.2.3.1 Subventions de fonctionnement affectées

Sites concernés	Fonds dédiés au début de l'exercice A	Apports suite à fusion B	Utilisation en cours d'exercice (7894) C	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) D	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) E=A+B-C+D
CFA 08	45 996			2 738	48 734
CFA 10	81 485		2 013		79 472
CFA 51	72 370			3 402	75 772
CFA 52	53 420		1 522		51 898
CFA 54	59 533			1 458	60 991
CFA 88	57 159			3 621	60 781
TOTAL	369 964		3 535	11 218	377 647

3.2.3.2 Nature des fonds dédiés

Les fonds dédiés se ventilent de la manière suivante :

- Excédents sur foyer socio-éducatif : 184 707 €

Les CFA constatent en fonds dédiés les excédents cumulés réalisés par leur foyer socio-éducatif.

- Report subvention CCCA-BTP : 192 940 €

pour le financement de projets de construction virtuelle et réalité augmentée.

3.2.3.3 Dons manuels, legs et donations affectées

Situations	Nature du bien financé	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D=A+B-C
- Dons manuels					
<i>sous-total</i>	-	-	-	-	-
- Legs et donations	Statue CFA 08	2 250,00			2 250,00
<i>sous-total</i>		2 250,00	-	-	2 250,00
TOTAL		2 250,00	-	-	2 250,00

3.2.4 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	590 747	293 273	297 475	
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 382 024	2 382 024		
Dettes fiscales et sociales	2 439 792	2 439 792		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	540 588	540 588		
Autres dettes (dont subvent.non utilisées)	7 559 539	7 559 539		
Produits constatés d'avance	293 253	293 253		
TOTAL	13 805 943	13 508 468	297 475	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	567 774			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

3.2.5 Charges à payer

Intérêts courus sur emprunts :	561 €
Fournisseurs, factures non parvenues :	807 089 €
Dettes provisionnées sur congés à payer :	1 415 914 €
Autres charges sociales à payer	32 293 €
Autres charges fiscales à payer :	37 099 €
Divers, charges à payer :	31 311 €
Soit au total de	2 324 266 €

3.2.6 Produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 293 253 € et affectent uniquement le résultat d'exploitation.

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Recettes OPCO apprentissage	20 852 259
<i>dont recettes coût pédagogique</i>	<i>20 481 765</i>
Recettes autres formations	1 393 376
Autres ventes de biens et services	752 106
Subventions	630 847
Autres produits	74 392
Reprises sur amortiss., provisions et transferts de charges	270 720
Utilisation fonds dédiés	3 535
Produits sur exercices antérieurs	28 555
Total	24 005 790

4.2 Résultat financier

Produits financiers	49 240 €
Charges financières	<u>31 734 €</u>
Résultat financier	17 506 €

Les charges financières sont composées :

- Des intérêts sur emprunts :	19 012 €
- De l'amortissement de la participation financière au niveau de la Haute-Marne inscrite pour 381 123 € :	12 704 €
- D'autres charges financières diverses :	17 €

Les produits financiers sont constitués :

- De revenus de titres de participation :	250 €
- D'intérêts sur livrets, comptes courants et contrats de capitalisation	48 990 €

4.3 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	3 240 880 €
Charges exceptionnelles	<u>85 798 €</u>
Résultat exceptionnel	3 155 082 €

Les charges exceptionnelles sont composées de :

- dons exceptionnels :	3 599 €
- valeurs nettes comptables d'immobilisations sorties :	2 198 €
- dotation provision pour dépréciation fonds commercial IUMP:	80 000 €

Les produits exceptionnels correspondent à :

- La quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat :	3 236 040 €
- de produits de cession d'immobilisations corporelles :	2 320 €
- autres produits exceptionnels sur opérations de gestion :	2 520 €

4.4 Résultat par établissement

4.4.1 Avant répartition des frais de siège

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
CFA 08		1 288 544
CFA 10		478 218
CFA 51		822 367
CFA 52		122 023
CFA 54		995 366
CFA 88		504 482
SIEGE	1 486 539	
Résultat de l'exercice	2 724 462	

4.4.2 Après répartition des frais de siège

Association "BTP CFA Grand Est"

*Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2020*

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
CFA 08		1 067 604
CFA 10		250 265
CFA 51		463 652
CFA 52	44 226	
CFA 54		712 329
CFA 88		274 838
Résultat de l'exercice	2 724 462	

Les frais de siège ont été répartis sur la base :
$$\frac{\text{effectif apprentis établissement}}{\text{effectif apprentis total}}$$

après affectation des frais directement imputables aux CFA et imputation forfaitaire de charges fixes.

4.5 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	CFA 08	CFA 10	CFA 51	CFA 52	CFA 54	CFA 88	SIEGE	TOTAL
ETAM	35,02	33,68	42,74	15,96	44,23	36,55	4,70	212,89
CADRE	3,00	3,91	4,55	1,00	2,53	3,00	8,75	26,74
TOTAL	38,02	37,59	47,29	16,96	46,76	39,55	13,45	239,63

L'effectif est renseigné en équivalent temps plein.
Seul le personnel salarié de l'association est renseigné.

4.6 Statut fiscal de l'association

Compte tenu de son objet, l'association est assujettie aux impôts commerciaux (CET, IS) sur une quote-part de ses activités lucratives.

Compte tenu du déficit fiscal dégagé sur 2020 et les années antérieures, aucun impôt sur les bénéfices n'a été constaté sur l'exercice.

Par ailleurs, l'association reste redevable de :

La taxe sur les salaires, étant acquis que les personnels pédagogiques en sont exonérés.

L'IS sur certains produits financiers.

Un impôt de 6 957 € est ainsi appréhendé en 2020 au titre des intérêts sur livrets, contrats de capitalisation, parts sociales et comptes courants rémunérés.

5 Autres informations

5.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association doit indiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés. L'association compte un seul cadre dirigeant. Il s'agit du Secrétaire Général. Sa rémunération n'est pas ici indiquée compte tenu du caractère confidentiel.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes:

	CAC
Au titre du contrôle des comptes	49 325 €
Autres prestations	4 800 €
Honoraires totaux	54 125 €

5.3 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a comptabilisé en 2020 des contributions volontaires en nature liées à la mise à disposition gratuite de locaux accordée par la Région Grand Est pour un montant total de 417 000 € concernant:

- L'IUMP : 153 000 € à raison de 90 €/an/m² pour 1 700 m²,
- BTP CFA Haute-Marne : 264 000 € à raison de 60 €/an/m² pour 4 400 m².

Ces contributions en nature sont comptabilisées au pied du compte de résultat.

5.4 Engagements hors bilan

5.4.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Emprunt Banque Kolb CFA 08	Hypothèques sur immeuble Poix-Terron	-
Emprunt BCMNE CFA 51	Hypothèque sur le droit au bail à construction	-
Emprunts Caisse d'Epargne CFA08 & CFA51	Nantissement de comptes à terme pour un total de 200 000 €	459 770
Leasing	Cautions bancaires	27 186

5.4.2 Engagements financiers

Les intérêts restant à échoir s'élèvent à :

Emprunt CFA 08 = 8 226 €

Emprunt CFA 51 = 6 000 €

Emprunt OG = 1 531 €